

LA LAÏCISATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE
QUÉBÉCOISE ENTRE 1939 ET 1969: UN PROCESSUS
DE MASCULINISATION

Marie-Paule Malouin

Introduction

Dans *Le catholicisme au féminin*, Claude Langlois¹ montre que l'Église catholique de France a assuré, à partir du 18^e siècle, des services publics par le biais des congrégations actives². Selon cet auteur, ce moment de transition s'achève, à la fin du 19^e siècle, alors que ces services sont pris en mains par des laïcs, fonctionnaires de l'État. C'est ainsi que prend fin «le temps des congrégations», selon l'expression de Langlois. On peut appliquer cette analyse au Québec. Dans cette perspective, la Révolution tranquille apparaît comme le moment où s'achève le temps des congrégations au Québec alors que s'établit un nouveau concordat entre l'Église et l'État, entre les clercs et les laïcs³. Cette interprétation occulte toutefois une partie de la vérité. En effet, au Québec comme en France, ces congrégations qui se multiplient et dont le recrutement s'accélère au 19^e siècle sont surtout des congrégations féminines⁴. Si bien que la fin du «temps des congrégations», c'est en grande partie la «fin du temps des soeurs». Dès lors, la Révolution tranquille n'apparaît plus uniquement comme le moment où s'établit un nouveau concordat entre les clercs et les laïcs. En effet, l'Église et l'État ne sont pas que des appareils du pouvoir politique de la bourgeoisie ou de l'une ou l'autre de ses fractions, ils sont aussi des appareils du pouvoir patriarcal⁵. À ce jour, diverses études ont montré que ce pouvoir patriarcal se manifestera tout autant que le pouvoir bourgeois, lors de la Révolution tranquille.

Ainsi, Francine Descarries-Bélanger a démontré que la réforme du système scolaire, durant les années soixante, n'a en rien révolutionné les inégalités entre les sexes: les filles ont continué d'orienter leurs études en fonction de la division traditionnelle des rôles selon le sexe⁶. Par ailleurs, le Collectif Clio a noté qu'en

se laïcisant, en se «désexisant» et en se hiérarchisant, les professions [autrefois féminines] sont devenues des canaux de promotion pour carrières masculines.⁷

Ces historiennes ont également avancé l'hypothèse que le sort des ex-religieuses, sur le marché du travail, était différent de celui des ex-frères. Car ces derniers auraient eu «pour les accueillir <dans le monde>, tout un réseau de confrères déjà en place qui leur ont préparé un poste <sur commande, habituellement un poste de commande>»⁸. Laurin-Frenette et Juteau, de leur côté, affirment que, avec le transfert de l'Église à l'État, des services d'éducation, de santé, d'assistance sociale, etc..., ce sont des hommes qui s'empareront des postes de direction et d'encadrement⁹. La laïcisation, réalisée durant la décennie soixante au Québec, aurait donc bénéficié aux hommes surtout. En ce sens, ce serait une laïcisation masculine.

Ce n'est pourtant pas la conclusion à laquelle arrive Mellouki. Ce dernier constate que la laïcisation du personnel est un phénomène constant entre 1944 et 1964¹⁰. Cependant, selon lui, durant les années cinquante, alors que le métier d'enseignant est valorisé, qu'une «certaine égalité entre les femmes et les hommes» s'établit, que les femmes laïques «passent la relève» aux hommes laïcs pour combler le «vide créé par le désengagement» des enseignants religieux, la féminisation du corps enseignant se poursuit malgré le fait que ce métier commence «à exercer un attrait» sur les hommes laïcs¹¹. Pour lui, les «piliers de l'éducation [sont] les filles»¹² et cela ne change pas, entre 1940 et 1964.

À notre avis, et c'est ce que nous démontrerons dans notre analyse, il y a eu masculinisation du personnel enseignant et dirigeant des écoles publiques à la faveur des réformes entreprises durant les années soixante au Québec. Certes, en 1969 comme en 1939, les femmes sont numériquement majoritaires sur le marché du travail en milieu scolaire public. On peut cependant rapprocher cette situation de la composition démographique du Québec: numériquement, les francophones ont toujours formé la majorité de la population québécoise. Cependant, comme l'a souligné Danielle Juteau¹³, lorsqu'on applique l'étiquette de minorité à la population anglophone du Québec, on fausse la réalité. En effet, statistiquement les anglophones sont minoritaires mais, dans le rapport de forces politiques pan-canadien et par conséquent québécois, ils font partie de la majorité. À notre avis, à la fin des années soixante, la situation des hommes (laïcs), dans le système scolaire québécois, peut être rapprochée de celle des anglophones du Québec: statistiquement, ils sont minoritaires; sociologiquement, ils constituent la majorité. En se laïcisant, le système scolaire leur a donné à eux et, le plus souvent à eux seuls, les postes les plus prestigieux et ceux à partir desquels le pouvoir peut être exercé. Quelques années après la Révolution tranquille, soit en 1982, la situation privilégiée des laïcs de sexe masculin se traduira ainsi: ils occupent 73% des postes de direction des écoles publiques de niveaux élémentaire et secondaire alors qu'ils ne représentent que 28,6% du personnel enseignant de ces écoles¹⁴.

En ce sens, la Révolution tranquille peut être vue non seulement comme une période de l'histoire québécoise où la société se laïcise mais également comme un moment où les structures patriarcales se conjuguent en vue de normaliser la situation des soeurs. Il était «anormal» que des femmes, fussent-elles religieuses, en soient venues à occuper, dans la sphère du travail, des places aussi importantes quant au prestige et au pouvoir qui leur étaient inhérents. Nous démontrons, à partir des caractéristiques des emplois des enseignants, hommes et femmes, religieux et laïcs, d'une part, que les religieuses occupaient des places privilégiées dans le secteur public de l'enseignement québécois et, d'autre part, que les places occupées par les soeurs furent normalisées à partir de la décennie soixante.

Cette normalisation, elle s'effectue sous prétexte que les soeurs sont incompetentes, que leur mode de gestion est suranné, que les congrégations penchent du côté des riches et qu'elles contribuent à perpétuer l'obscurantisme au Québec. Rarement, on a fait valoir que, à cause de leur sexe, les religieuses doivent être «remises à leur place». Susan Gelman¹⁵ a étudié la «féminisation» des *High Schools* à Toronto entre 1871 et 1930 au moment où ces écoles deviennent mixtes. Elle rapporte que les dirigeants ontariens réagirent à ce processus de «féminisation» en dénigrant la compétence des femmes à occuper des postes dans les écoles secondaires mixtes. Selon eux, parce qu'elles sont de sexe féminin, les institutrices auraient une influence féminisante sur les garçons auxquels elles enseignent ou seraient incapables de maintenir la discipline dans des classes mixtes. Au Québec, durant les années soixante, de tels arguments n'ont pas été utilisés de façon aussi claire et systématique lors de la normalisation des places occupées par les religieuses. Il nous semble pourtant que leur appartenance de sexe fondait en grande partie le processus qui a conduit à normaliser les places qu'elles occupaient.

Nous verrons d'ailleurs que notre hypothèse est fort plausible car le plus souvent, les femmes laïques n'héritent pas des places laissées disponibles par le «départ» des soeurs. Il y aura donc, au Québec, laïcisation du système scolaire. Mais cette laïcisation, elle s'effectue au profit d'un sexe: c'est une laïcisation masculine. Les hommes, statistiquement minoritaires, deviendront majoritaires quant au prestige et au pouvoir des postes qu'ils détiennent sur le marché du travail en milieu scolaire.

Les informations qui ont permis d'élaborer les analyses qui vont suivre ont essentiellement été tirées des *Rapports du Surintendant de l'Instruction publique (R.S.I.P.)* jusqu'en 1959-60. Par la suite, les données ont été obtenues grâce aux *Statistiques de l'enseignement publiées par le Ministère de l'éducation (S.M.E.Q.)*. Ces informations ne sont pas toujours fournies de façon constante par ces sources et le format d'entrée varie également. Les analyses statistiques que nous avons faites sont limitées par ces variations du contenu et de la forme des renseignements fournis par les *R.S.I.P.* et les *S.M.E.Q.* Nous avons choisi de limiter notre recherche au secteur public de l'enseignement élémentaire et secondaire. Si bien que les informations que nous avons retenues concernent ce que les *R.S.I.P.* désignent comme des écoles «primaires sous contrôle». Nous

avons également limité notre recherche au secteur catholique car c'est dans ce secteur que les religieuses enseignent. Lorsque ce n'est pas précisé, les informations concernent non seulement les enseignants mais aussi les membres de la direction des écoles et cela parce que jusqu'en 1962-63, dans les *R.S.I.P.* et les *S.M.E.Q.*, les informations à propos des brevets détenus, des années d'expérience, des salaires, etc... concernent tous les membres du personnel enseignant et dirigeant sans faire de distinction. Nous désirons aussi souligner que nous emploierons le terme «laïcisation» non pas au sens large mais plutôt pour désigner la croissance plus forte des effectifs laïcs que des effectifs religieux. Enfin, pour éviter la répétition du terme «laïc», répétition qui rendrait fastidieuse la lecture de ce texte, les termes «femmes» et «hommes» désigneront uniquement les laïcs à moins d'indication contraire. Cependant nous n'entendons pas, en adoptant cette convention, reléguer à l'arrière-plan l'appartenance de sexe des religieuses et des frères enseignants. Au contraire, on verra que cette appartenance de sexe est fondamentale dans notre analyse du phénomène de laïcisation des écoles publiques québécoises.

1. Accès aux emplois en enseignement

1.1 Répartition globale des enseignants

Marïse Thivierge et M'hammed Mellouki ont tous deux souligné le phénomène de laïcisation du personnel enseignant québécois à compter de 1940¹⁶. Les résultats du Tableau I confirment ce phénomène. De 1944 à 1969, les tendances générales sont claires: dans l'ensemble la proportion de laïcs, des deux sexes, augmente durant la période tandis que celle des religieux, frères et soeurs, diminue. Si on ne considère que les enseignants religieux, on constate que leur nombre a augmenté du tiers durant la période. Quant aux laïcs, hommes et femmes, leur nombre a plus que doublé. Donc, entre 1944 et 1959, le personnel enseignant se laïcise mais de façon relativement modérée. C'est après 1960 que la laïcisation des effectifs enseignants s'accroît d'une façon spectaculaire. Entre 1959 et 1969, le nombre d'hommes va plus que quadrupler tandis que celui des femmes double presque. La proportion d'enseignants laïcs passe de 68% en 1959-60 à 78,8% en 1962-63. Trois ans plus tard, elle s'établit à 84%. À la fin de la période que nous étudions, les laïcs représentent 89% du personnel enseignant. On voit donc que, durant la décennie soixante, le rythme de laïcisation est foudroyant.

Ce sont les hommes qui connaîtront proportionnellement l'expansion la plus forte durant la période: en 1944-45, 8% du personnel est constitué d'hommes; en 1968-69, cette proportion atteint 30%. Certes de 1939 à 1969, on note une

Tableau I - Distribution (%) du personnel enseignant et dirigeant selon le sexe et le statut (1944-1969)

	Religieux		Laïcs		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
1944-45	5 391 (27,4)	2 740 (13,9)	10 010 (50,8)	1 547 (7,9)	19 688 (100%)
1947-48	5 838 (27,5)	2 845 (13,4)	10 787 (50,7)	1 793 (8,4)	21 263 (100%)
1950-51	6 279 (26,3)	2 870 (12,0)	12 657 (53,0)	2 056 (8,6)	23 862 (100%)
1953-54	6 850 (24,7)	2 930 (10,6)	15 518 (55,9)	2 445 (8,8)	27 743 (100%)
1956-57	7 692 (22,8)	3 004 (8,9)	19 713 (58,5)	3 280 (9,7)	33 689 (100%)
1959-60	8 090 (20,9)	2 749 (7,1)	23 012 (59,4)	4 910 (12,7)	38 761 (100%)
1962-63	7 878 (16,6)	2 401 (5,0)	29 778 (61,4)	8 444 (17,4)	48 501 (100%)
1965-66	6 377 (12,5)	1 707 (3,4)	30 917 (60,7)	11 877 (23,3)	50 878 (100%)
1968-69	6 212 (8,3)	1 997 (2,7)	44 224 (59,0)	22 455 (30,0)	74 888 (100%)

Sources: *R.S.I.P.*, 1944 à 1960; *S.M.E.Q.*, 1962 à 1969.

laïcisation du personnel enseignant. Il faut voir cependant que proportionnellement cette laïcisation est surtout à caractère masculin. En effet, parmi les laïcs, ce sont les hommes dont le nombre et la proportion augmentent le plus: ils sont 14 fois plus nombreux en 1968-69 qu'en 1944-45. En comparaison, durant la même période, l'effectif des femmes n'a que quadruplé.

Nous allons maintenant aborder la question des places attribuées aux enseignants selon leur sexe et leur statut laïc ou religieux. Nous tenterons de cerner quel impact la laïcisation du personnel enseignant, d'une part, et la croissance de la proportion des hommes, d'autre part, auront dans le processus de distribution des places sur le marché du travail en milieu scolaire.

1.2 Niveaux d'enseignement

Marïse Thivierge explique le fait que les institutrices laïques enseignent peu aux cours complémentaire et supérieur, en citant une institutrice retraitée, selon laquelle «on (les femmes laïques) ne pouvait pas prendre les classes les plus avancées; c'est (sic) les soeurs et les frères qui les avaient»¹⁷. Cette discrimination subie par les femmes ne touche pas les hommes (cf. Tableau II). En effet, en 1938-39, ces derniers ne représentent que 6,6% du personnel enseignant mais ils forment 11,3% des enseignants aux primaires complémentaire et supérieur. Si bien que les hommes, enseignant rarement à l'élémentaire, sont concentrés généralement aux niveaux complémentaire et supérieur.

Dans l'ensemble, en 1938-39, les écoles élémentaires forment un réseau de travail laïc (à 77%) et féminin (à 95%). Quant aux écoles de niveau «secondaire», la majorité (74%) de leur personnel est religieux; si les femmes y représentent au total 65% du personnel, c'est surtout à cause de la prépondérance des religieuses. On peut dire que le cours primaire élémentaire forme un réseau de travail féminin à cause de la présence massive des laïques, alors que les cours plus avancés doivent plutôt leur majorité féminine aux religieuses.

Dix-sept ans plus tard, (cf. Tableau III), soit en 1956-57, la situation est semblable à plus d'un égard. A l'élémentaire, les laïcs forment la vaste majorité (78%) du personnel enseignant et ce sont les femmes surtout qui constituent la plus grande part de ce groupe. Au secondaire, les religieux des deux sexes forment toujours les trois quarts du personnel enseignant. Par ailleurs, alors que les proportions de frères et de femmes sont à peu près identiques à celles de 1938-39, celle des religieuses a diminué alors que la proportion des hommes a presque doublé. C'est au niveau secondaire¹⁸, en 1956-57 comme en 1938-39, que se concentrent les religieux. C'est donc ce niveau surtout qui sera l'enjeu de la laïcisation des écoles publiques.

Entre 1956 et 1969, les tendances fondamentales se dessinent ainsi: la proportion de soeurs et de frères diminue constamment en cours de période alors que celle des laïques des deux sexes suit un mouvement ascendant. Les frères

Tableau II - Distribution (%) du personnel
à l'intérieur des niveaux d'enseignement
selon le sexe et le statut (1938-39)

	Religieux		Laïcs		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	Primaire élémentaire	19,9	2,8	75,6	
Primaires complémentaire et supérieur	49,8	24,0	14,8	11,3	100% (10 839)

Source: R.S.I.P., 1938-39

Tableau III - Distribution (%) des enseignants
selon le niveau d'enseignement, le sexe et le statut
(1956-57, 1959-60, 1968-69)

		1956-57	1959-60	1968-69
Elémentaire	Religieux			
	Femmes	16.9	7.4	6.9
	Hommes	4.6	2.8	0.6
	Laïcs			
	Femmes	71.2	76.2	83.9
	Hommes	7.3	13.6	8.6
	Total	100% (26 201)	100% (27 468)	100% (38 199)
Secondaire	Religieux			
	Femmes	40.4	36.1	7.9
	Hommes	23.1	16.7	4.3
	Laïcs			
	Femmes	16.7	21.2	35.7
	Hommes	19.8	26.4	52.1
	Total	100% (5 664)	100% (8 838)	100% (31 243)

Sources: R.S.I.P.: 1956-57, 1959-60; S.M.E.Q.: 1968-69.

qui, en 1956-57, formaient presque le quart des enseignants du secondaire n'en représentent même plus 5% en 1968-69. Les soeurs avaient encore plus à perdre car elles représentaient 40% du personnel du secondaire, en 1956-57. Elles perdent en effet beaucoup: en 1968-69, elles ne forment que 8% de ce personnel enseignant.

Les grands gagnants du mouvement de laïcisation, ce sont les hommes alors que celles qui ont le plus perdu, ce sont les religieuses. Le phénomène de laïcisation du réseau des écoles «primaires» a surtout profité aux hommes qui, en 1938-39, représentaient 43% du personnel laïc des cours complémentaire et supérieur alors qu'en 1968-69, ils forment 59% du personnel laïc au secondaire.

1.3 Participation à la direction des écoles

Pour le début des années soixante, Marïse Thivierge a montré que généralement la direction des écoles est entre les mains de religieux, souvent des soeurs, et que, malgré cela, les hommes accèdent à la direction d'écoles beaucoup plus fréquemment que les femmes de même statut¹⁹. Nos résultats confirment les constatations de Thivierge. Cependant, comme nous avons poursuivi notre analyse jusqu'en 1969, nous sommes en mesure de montrer que la situation change drastiquement au cours de la décennie soixante.

Avant 1956 tout comme de 1956 à 1963, les religieux, hommes et femmes, détiennent la majorité (81% en 1956-57 et 57% en 1962-63) des postes de direction d'école (cf. Tableau IV). Les soeurs représentent entre 65 et 70% de l'ensemble de ces dirigeants religieux. Quant aux laïcs, dans les deux tiers des cas, ils sont de sexe masculin.

À partir de 1965, les laïcs forment la majorité du personnel dirigeant les écoles. La situation s'est donc inversée: il y a eu laïcisation de la direction des écoles publiques. Cependant, cette laïcisation n'a pas bénéficié aux femmes autant qu'aux hommes: en 1968-69, les hommes sont 12 fois plus nombreux qu'en 1956-57 à occuper un poste de direction alors que les femmes ne sont, elles, que 5 fois plus nombreuses. La laïcisation du personnel dirigeant est donc surtout à caractère masculin.

Ce caractère masculin de la laïcisation du personnel dirigeant s'accroît après 1963. En effet, jusqu'à cette année-là, l'effectif de chacun des groupes de dirigeants s'accroît mais, par après, le nombre de dirigeants religieux, des deux sexes, amorce une période de diminution. De la même façon, le rythme d'accroissement des femmes est plus élevé, entre 1956 et 1963, que celui des hommes mais, par la suite, il est plus faible.

La laïcisation de la direction des écoles s'effectue donc le plus souvent en faveur des hommes et au détriment des soeurs et des frères. Cependant, étant donné que ce sont les soeurs qui occupent le plus grand nombre de postes de direction en début de période, on peut affirmer que les grandes perdantes du

Tableau IV - Distribution (%) du personnel de direction
selon le sexe et le statut laïc ou religieux
(1956-1969)

	Religieux		Laïcs		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
1956-57 Nb %	987 54,1	488 26,8	108 5,9	241 13,2	1 824 100%
1959-60 Nb %	1 157 47,1	530 21,6	224 9,1	545 22,2	2 455 100%
1962-63 Nb %	1 407 40,3	584 16,7	514 14,6	988 28,2	3 493 100%
1965-66 Nb %	1 126 30,8	351 9,6	664 18,2	1 509 41,3	3 650 100%
1968-69 Nb %	1 101 20,2	414 7,6	1 020 18,7	2 911 53,5	5 446 100%

Sources: *R.S.I.P.*: 1956-57, 1959-60; *S.M.E.Q.*: 1962-63, 1965-66, 1968-69.

mouvement de laïcisation, ce sont elles, tandis que les gagnants ne sont pas surtout les femmes (pourtant largement majoritaires parmi le personnel enseignant) mais bien les hommes. On constate d'ailleurs que la proportion des postes de direction détenus par des religieuses et celle des postes détenus par des hommes se sont inversées: en 1956-57, 54% du personnel de direction est constitué de religieuses alors qu'en 1968-69 ce sont les hommes qui forment la même proportion.

C'est durant les années soixante que cette inversion se produira. Les publications gouvernementales fournissent des informations quant aux niveaux (élémentaire ou secondaire) auxquels sont affectés les groupes de sexe et de statut à partir de 1965 seulement. Cependant, même durant ce laps de temps très court, des tendances nettes se dégagent (cf. Tableau V). En nombre absolu, tous les groupes occupent plus de postes de direction dans les écoles élémentaires en 1968-69 qu'en 1965-66. Cela tient à l'augmentation du nombre de ces écoles entre ces deux années. En pourcentage, il n'y a que la proportion des femmes qui baisse. Il faut remarquer que la proportion d'hommes est celle qui augmente le plus rapidement. Si cette tendance se maintient, on assistera à une masculinisation du personnel dirigeant les écoles élémentaires. Cela indique que la laïcisation masculine aura eu comme enjeu, à long terme, non seulement les écoles secondaires mais également les postes les plus prestigieux à l'élémentaire, soient les postes de direction d'école.

Au niveau secondaire, en chiffres absolus, seuls les hommes occupent un plus grand nombre de postes en 1968-69. Puisque les écoles de ce niveau sont moins nombreuses en septembre 1968 qu'elles ne l'étaient trois ans plus tôt²⁰, la performance des hommes est remarquable. Proportionnellement, ils occupent plus de 60% des postes de direction d'école secondaire. Du côté des frères enseignants, malgré la diminution du nombre de places qu'ils occupent, ils réussissent à maintenir proportionnellement leur présence à ce niveau du réseau scolaire. Ce sont les femmes qui perdent du terrain. Les laïques se voient attribuer proportionnellement un peu moins de postes de direction d'école. Quant aux religieuses, elles occupent trois fois moins de postes de direction d'école secondaire en 1968-69 qu'en 1965-66.

L'un des éléments sous-tendant la faible accession des femmes aux postes de direction, durant les années soixante, réside sans doute dans le fait que, à cette époque, les clientèles scolaires des écoles secondaires deviennent mixtes. Auparavant, les classes et souvent les écoles elles-mêmes n'étaient pas mixtes. Dans les écoles et les classes de filles, c'étaient le plus souvent des femmes qui occupaient les postes de direction et d'enseignement et cela, même au niveau secondaire. À partir du moment où des écoles deviennent mixtes, surtout lorsqu'il s'agit d'écoles secondaires de taille importante, les femmes religieuses et laïques accèdent sans doute moins fréquemment aux postes de direction et d'enseignement au secondaire. Cette prépondérance des hommes dans la direction d'écoles mixtes n'est d'ailleurs pas propre au Québec. À Toronto, dans le premier tiers du 20^e siècle, les femmes en viennent à former la moitié de l'effectif

Tableau V - Distribution (%) du personnel de direction
selon le sexe et le statut
en 1965-66 et 1968-69

	Ecoles élémentaires		Ecoles secondaires	
	1965-66	1968-69	1965-66	1968-69
Religieux				
Femmes	27,9	30,2	31,0	12,0
Hommes	2,3	4,4	9,9	10,2
Laïcs				
Femmes	35,7	25,1	17,4	13,5
Hommes	33,8	40,3	41,7	64,3
Total	100% (154)	100% (2 469)	100% (3 496)	100% (2 977)

Source: S.M.E.Q.: 1965-66, 1968-69.

du corps enseignant au secondaire. Cependant, aucune femme n'accède aux postes de direction des *High Schools* mixtes. Seules deux écoles secondaires sont dirigées par des femmes et ces écoles ont une clientèle étudiante exclusivement féminine²¹.

On pourrait avancer que c'est en fonction de leur compétence que les femmes ont été évincées des meilleures places en milieu scolaire. Dans cette veine, on pourrait affirmer que, les standards de qualification s'accroissant, les soeurs ont alors été marginalisées sur le marché du travail. Pour confirmer ou infirmer ces affirmations, nous allons maintenant étudier les degrés de qualification des divers groupes d'enseignants.

2. Qualification des enseignants

Pour évaluer la compétence des individus occupant un emploi, l'un des critères le plus fréquemment utilisé réside dans l'analyse des diplômes qu'ils détiennent. En ce qui concerne les enseignants religieux au Québec, cette méthode s'avère difficile à appliquer puisque ces enseignants n'avaient pas à faire la preuve de leur compétence pour enseigner. Les *R.S.I.P.* témoignent de cette situation car ce n'est qu'à la fin des années quarante qu'ils font état des brevets d'enseignement détenus par les soeurs et les frères.

2.1 Les types de formation des enseignants

À partir des informations tirées des *R.S.I.P.* et des *S.M.E.Q.*, on constate qu'il y a deux grandes catégories d'instituteurs et d'institutrices: ceux qui détiennent un brevet d'enseignement et ceux qui n'en détiennent pas. Les instituteurs détenant un brevet d'enseignement forment entre 79 et 86% du personnel enseignant, de 1947 à 1962.

Parmi ceux que, pendant longtemps, les *R.S.I.P.* ont désigné comme des instituteurs «brevetés», il y a deux sous-groupes: les enseignants qui ont obtenu leur diplôme pédagogique en se présentant aux examens du Bureau central des examinateurs catholiques et ceux qui ont suivi un cours pédagogique dans une école normale ou dans un scolasticat-école normale. A la suite de l'abolition du Bureau central, la proportion d'instituteurs ayant obtenu leur diplôme pédagogique de cet organisme a tendance à décroître. Ainsi en 1947-48, les instituteurs détenant un brevet du Bureau central forment 30,8% de l'ensemble du personnel enseignant. En 1959-60, ils n'en représentent plus que 13,9%. Après 1963, les *S.M.E.Q.* ne distinguent plus les brevets du Bureau central de ceux des écoles normales.

Par ailleurs, les instituteurs sans brevet ne sont pas tous des personnes non instruites. Ainsi, en 1938-39, les *R.S.I.P.* indiquent que parmi les 497 instituteurs et institutrices laïques (catholiques et protestants confondus) sans brevet, il y a 98 détenteurs de diplômes universitaires, 61 individus ayant un diplôme non québécois et 85 enseignants qualifiés sans être «brevetés».

2.2 Les enseignants sans diplôme pédagogique officiel

Qui sont ces individus qui enseignent sans être légalement qualifiés? En 1947-48, ce sont des femmes, laïques et religieuses, qui constituent la majorité (83,6%) de ces enseignants (cf. Tableau VI). Vingt ans plus tard, le clivage ne s'effectue plus selon le sexe mais plutôt selon le statut: les laïcs, hommes et femmes, forment 92% du personnel non légalement qualifié en 1968-69. Durant la période, il y a donc une modification de ce groupe d'enseignants: en 1947-48, ce sont surtout des femmes; alors qu'en 1968-69, ce sont très majoritairement des laïcs. Cela s'explique en grande partie par le fait que la proportion de religieuses sans diplôme pédagogique officiel baisse considérablement entre 1947 et 1969, alors que celle des hommes augmente surtout à partir de 1959-60. À partir des années soixante, la proportion des religieuses, parmi les enseignants non légalement qualifiés, est toujours inférieure à leur poids sur le marché du travail. Or, pour les hommes, c'est exactement l'inverse qui se produit: durant les années soixante, ils fournissent toujours une proportion d'enseignants, sans diplôme pédagogique officiel, plus élevée que leur proportion sur le marché du travail.

Ces enseignants de sexe masculin sont ou des diplômés de collèges classiques et d'université, ou des enseignants des écoles techniques ou encore des immigrants dont les diplômes ne sont pas reconnus au Québec. À l'époque, les collèges masculins et les écoles techniques sont beaucoup plus nombreux que les institutions féminines analogues. Bref, à la fin de la période, les jeunes hommes sont privilégiés: étant donné que les garçons disposent de plus vastes réseaux d'écoles techniques et de collèges classiques que ceux mis à la disposition des filles, ils sont jugés plus fréquemment aptes à l'enseignement même s'ils n'ont pas acquis de formation pédagogique.

2.3 Les niveaux des brevets d'enseignement

Durant la période, les brevets détenus par les enseignants seront très diversifiés parce que certains d'entre eux continueront à enseigner en détenant des diplômes antérieurs à la réforme des programmes des années vingt (Brevets élémentaire, modèle, académique) tandis que d'autres auront des brevets

Tableau VI - Distribution (%) du personnel N.L.Q.*
selon le sexe et le statut
(1947-48, 1959-60, 1968-69)

	Religieux		Laïcs		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
1947-48	39,6	14,7	44,0	1,7	100% (2 989)
1959-60	27,5	9,0	51,8	11,7	100% (3 863)
1968-69	3,6	4,0	35,9	56,5	100% (15 702)

N.L.Q.: non légalement qualifié

Sources: R.S.I.P.: 1947-48, 1959-60; S.M.E.Q.: 1968-69.

Tableau VII - Distribution (%) des brevets d'enseignement
 détenus par le personnel légalement qualifié
 (1947-48, 1959-60, 1968-69)

	1947-48	1959-60	1968-69
Elémentaire	40,8	20,2	
Modèle	4,8	1,7	
Académique	4,4	1,4	
Complémentaire	21,2	9,2	
Supérieur	28,7	31,9	
Brevet "C"		20,8	13,3
Brevet "B"		8,4	44,2
Brevet "A"		3,7	29,3
Autres		2,7	13,2
Total	100% (18 274)	100% (34 898)	100% (56 186)

Sources: *R.S.I.P.*, 1947-48, 1959-60; *S.M.E.Q.*, 1968-69.

décernés entre 1923 et 1953 (Brevets élémentaire, complémentaire et supérieur). Enfin un nombre grandissant possédera des brevets plus récents (Brevets C, B, A mais aussi des Brevets D). Le Tableau VII fournit les résultats de la compilation des diplômes de l'ensemble du personnel entre 1947 et 1969.

En 1947-48, les brevets les plus fréquemment détenus par les enseignants sont les Brevets élémentaire et supérieur. De 65 à 70% des enseignants détiennent l'un ou l'autre de ces diplômes durant la période allant de 1947 à 1957. En 1959-60, les nouveaux programmes des écoles normales, adoptés en 1953, commencent à transparaître au niveau des diplômes détenus par le personnel enseignant: cette année-là, le tiers des instituteurs détiennent un Brevet «A», «B» ou «C». Parmi ces brevets, le diplôme le plus fréquemment détenu sera le Brevet «C». Mais le Brevet «B» le supplantera par la suite. En fin de période, on constate que les détenteurs de Brevet «A» sont de plus en plus nombreux. En fait, la tendance majeure qui se dégage de l'analyse des brevets obtenus après 1953, c'est que le brevet destiné à devenir le plus populaire est le Brevet «A».

Cela s'explique assez facilement. En effet, lors de l'introduction des nouveaux programmes en 1953, des cours de perfectionnement furent mis sur pied, dans les écoles normales, pour les enseignants en exercice désirant obtenir les nouveaux brevets. Cela marque le début de la course au perfectionnement qui bouleversera le monde des enseignants à partir des années cinquante²².

Comment se répartit chacun des brevets pédagogiques entre les différentes catégories d'enseignants? Les femmes détiennent souvent le Brevet B ou le Brevet élémentaire (cf. Tableau VIII). Or, on s'en souviendra, les femmes forment la majorité numérique du personnel des écoles publiques et enseignent fréquemment à l'élémentaire, niveau auquel ce brevet les autorise à enseigner. Cela explique que les Brevets B et élémentaire soient les diplômes les plus fréquemment détenus par le personnel enseignant. Quant au Brevet supérieur, il est lui aussi assez fréquent parce qu'il est détenu par un pourcentage assez élevé d'individus, dans chaque catégorie d'enseignants.

Parmi les brevets moins fréquents, le Brevet A est détenu par plus de 75% des laïcs, les hommes de cette catégorie ayant obtenu plus de la moitié de ces brevets. Par ailleurs, le Brevet complémentaire et le Brevet C sont majoritairement détenus par des femmes. Les femmes ont reçu, à elles seules, entre 84 et 92% des Brevets C. Elles sont également détentrices de 40 à 57% des Brevets complémentaires alors que les religieuses forment à peu près le quart des diplômés détenant ce brevet.

On constate par ailleurs que la proportion des frères et des hommes augmente au fur et à mesure que s'élèvent les degrés des brevets. Chez les femmes, la tendance est inversée: plus le brevet est élevé, plus la proportion de femmes diminue. Il n'en va pas de même pour les religieuses. Lorsque les degrés des brevets s'élèvent, parfois la proportion de soeurs ne fait que se maintenir, mais le plus souvent elle s'élève.

Il apparaît donc que les enseignantes religieuses ne se qualifient pas à l'enseignement selon les mêmes modalités que les femmes: contrairement aux

Tableau VIII - Distribution (%) des brevets d'enseignement
selon le sexe et le statut
(1947-48, 1959-60, 1968-69)

		Religieux		Laïcs		Total
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Brevets antérieurs à 1953						
Elémentaire	1947-48	20,7	2,0	76,6	0,7	100% (7 481)
	1959-60	15,7	0,9	82,3	1,1	100% (7 067)
Complémentaire	1947-48	27,8	21,9	39,6	10,6	100% (3 906)
	1959-60	22,8	4,7	57,3	15,3	100% (3 213)
Supérieur	1947-48	27,4	24,1	28,8	19,6	100% (6 781)
	1959-60	34,5	14,4	31,7	19,4	100% (11 140)
	1968-69	12,8	7,8	52,3	27,1	100% (5 349)
Brevets postérieurs à 1953						
"C"	1959-60	9,2	2,1	84,1	4,5	100% (7 256)
	1968-69	5,1	0,4	92,2	2,2	100% (7 712)
"B"	1959-60	3,7	5,5	76,8	13,9	100% (2 940)
	1968-69	7,1	0,5	84,2	8,3	100% (25 629)
"A"	1959-60	10,1	13,1	20,2	56,5	100% (1 286)
	1968-69	11,8	3,7	34,4	50,1	100% (16 439)

laïques qui se cantonnent (sont cantonnées) massivement au niveau des brevets inférieurs, les soeurs obtiennent (sont en mesure d'obtenir) proportionnellement plus fréquemment des brevets plus élevés. En ce sens, une proportion importante des religieuses adopte un comportement semblable à celui des hommes, laïcs et religieux. Cependant, tous les comportements des soeurs, en ce qui a trait à leur formation, ne sont pas identiques à ceux qui sont adoptés par les hommes. En effet, on remarquera que les religieuses détiennent, en général, beaucoup plus fréquemment que les hommes, laïcs ou religieux, des brevets moins prestigieux. En 1947-48, par exemple, 33% des soeurs détiennent le Brevet élémentaire contre 3% des frères et 2% des hommes; en 1968-69, 45% des soeurs ont un Brevet C ou B contre 13% des frères et 18% des hommes.

Bref, les comportements des soeurs, quant à leur formation, sont à mi-chemin de celui des femmes et de celui des hommes. Elles n'ont donc pas eu un moindre accès aux postes de direction, durant la décennie soixante, parce que leur compétence à occuper ces postes était moindre que celle des hommes: une bonne part des religieuses détenaient les diplômes jugés essentiels pour accéder à ces fonctions.

2.4 Les années d'expérience

Les diplômes des travailleurs représentent l'une des variables qui permettent d'évaluer leur compétence à exercer un type déterminé d'emploi. Mais cette formation scolaire n'est certes pas le seul critère auquel on puisse se référer. L'expérience, dans la pratique d'un métier ou d'une profession, constitue également un indicateur pertinent de la compétence.

Thivierge a montré que, dans l'ensemble, au cours de la première moitié du 20^e siècle, les institutrices laïques enseignent majoritairement (80% des cas) durant dix ans et moins²³. La discrimination systémique dont les femmes sont l'objet en tant que travailleuses salariées, les incite souvent à quitter le marché du travail. La conception de la place et du rôle des femmes dans la famille et le mariage joue dans le même sens. Dès le point de départ, on peut d'ailleurs concevoir que les religieuses ne seront pas soumises à ces mêmes pressions.

Cela est confirmé par les résultats que nous avons obtenus (cf. Tableau IX). En 1947-48, les hommes ont très souvent (72% des cas) dix ans et plus d'expérience dans l'enseignement alors qu'un peu moins de la moitié des frères et les deux tiers des soeurs enseignent depuis aussi longtemps. Quant aux femmes, la majorité d'entre elles (73%) n'enseignent pas depuis plus de neuf années. Bref, en début de période, ce sont les hommes qui comptent proportionnellement le plus d'enseignants très expérimentés. Ils sont suivis de près par les soeurs; les frères, et surtout les femmes, étant proportionnellement beaucoup moins expérimentés.

Tableau IX - Distribution (%) du nombre d'années d'expérience
selon le sexe et le statut
(1947-48, 1959-60, 1968-69)

	Religieux								Laïcs			
	Femmes				Hommes				Femmes		Hommes	
	1947-48	1959-60	1968-69	1947-48	1959-60	1968-69	1947-48	1959-60	1968-69	1947-48	1959-60	1968-69
0 à 9 ans	32,9	28,4	23,1	46,2	37,4	37,8	72,6	70,4	69,1	28,4	52,8	72,9
10 à 19 ans	36,2	26,2	29,9	27,7	24,3	23,2	17,4	19,7	22,6	38,2	21,9	17,9
20 à 29 ans	19,7	24,5	24,7	15,8	19,6	19,4	8,0	6,6	6,4	24,1	15,7	6,1
30 ans et plus	11,4	20,8	22,3	11,2	18,7	19,6	2,0	3,3	1,9	9,3	9,6	3,1
Total	100% (5 838)	100% (8 090)	100% (6 212)	100% (2 845)	100% (2 749)	100% (1 997)	100% (10 787)	100% (23 012)	100% (44 244)	100% (1 793)	100% (4 910)	100% (22 455)

Sources: R.S.I.P.: 1947-48, 1959-60; S.M.E.Q.: 1968-69.

En 1968-69, la situation est fort différente. Cette année-là, on remarque qu'un clivage existe entre enseignants religieux et laïcs: en 1968-69, le personnel religieux compte proportionnellement plus d'individus expérimentés que le personnel laïc. Le grand nombre de femmes peu expérimentées ne surprend guère. Cela signifie qu'en 1968-69, tout comme en 1947-48, le marché du travail est structuré de telle sorte qu'il incite les femmes à ne pas persévérer dans un travail salarié. Ce qui est nouveau, c'est la proportion importante (73%) d'hommes enseignant depuis moins de dix ans. Cela confirme le fait que c'est durant les années soixante qu'ils ont afflué sur le marché du travail en milieu scolaire.

On peut d'ailleurs être plus précis: les hommes enseignant depuis moins de cinq ans forment 50% de tout le personnel laïc de sexe masculin en 1968-69. La laïcisation du réseau scolaire s'est donc effectuée en grande partie grâce à l'arrivée massive, dans les écoles publiques, de jeunes hommes, à compter surtout de 1965. Ces hommes inexpérimentés souvent n'étaient pas, non plus, légalement qualifiés pour enseigner, comme nous l'avons déjà vu.

Ainsi, à la fin des années soixante, le personnel religieux a généralement beaucoup plus d'expérience dans l'enseignement que le personnel laïc. En ce sens, le personnel religieux est plus qualifié à l'enseignement que le personnel laïc. Cela est vrai surtout pour les soeurs qui forment, en 1968-69, 42% de l'ensemble des enseignants (laïcs et religieux des deux sexes) ayant 30 années et plus d'expérience. De plus, on se souviendra que plusieurs de ces religieuses détiennent les brevets d'enseignement les plus élevés. Ces femmes sont donc fréquemment qualifiées pour occuper les postes les plus prestigieux dans des écoles publiques. Or, nous l'avons déjà dit, durant la décennie soixante, elles sont proportionnellement de moins en moins nombreuses à occuper des postes de direction d'école et d'enseignement au secondaire.

3. Les salaires

De 1938 à 1962, le salaire annuel des religieux, des deux sexes, est constamment moins élevé que celui versé aux laïcs de même sexe (cf. Tableau X). Mais on voit également que le salaire moyen des femmes, qu'elles soient religieuses ou laïques, est également inférieur au salaire versé non seulement aux hommes mais aussi aux frères enseignants. Durant la période, ce sont les religieuses qui ont le salaire moyen le plus faible et les hommes qui reçoivent en moyenne la rémunération la plus élevée. Ainsi, en 1938-39, le salaire moyen des frères représente le tiers du salaire des hommes alors que les femmes ainsi que les soeurs reçoivent environ 23% du salaire moyen des hommes. En 1956-57, les frères, les femmes et les soeurs reçoivent respectivement 49%, 44% et 32% de la

rémunération moyenne des hommes. En 1956, le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels* recommande d'augmenter les salaires des enseignants laïcs et surtout ceux des hommes. Il souligne qu'on «ne peut exiger d'un jeune homme intelligent et fort qu'il opte pour l'enseignement avec le sentiment d'opter pour la pauvreté et l'insécurité»²⁴. Or, il est évident, d'après les résultats que nous avons obtenus, que la pauvreté menace l'enseignant laïc surtout quand cet enseignant est une femme.

Il faut cependant noter que l'écart entre le salaire moyen des hommes et celui des autres catégories d'enseignants tend à diminuer en cours de période. Ainsi, en 1962-63, les frères recevront, en moyenne, 75% du salaire des hommes, les femmes, 57%, et les soeurs, 46%, de ce salaire. De plus, il est important de remarquer que le salaire annuel moyen de tous les groupes d'enseignants augmente beaucoup plus rapidement entre 1957 et 1962 qu'auparavant. En effet, entre 1950 et 1956, le salaire de l'ensemble des enseignants a augmenté en moyenne de 104\$ annuellement. Durant les six années qui suivent, cette augmentation annuelle moyenne est de 309\$. Bref, à la fin de la décennie cinquante et au début de l'année soixante, la croissance annuelle du salaire des enseignants est remarquable. Lorsqu'au milieu des années soixante, les salaires de tous les enseignants (quels que soient leur sexe et leur statut) seront uniformisés, cette uniformisation s'appliquera à une carrière de mieux en mieux rémunérée.

Par ailleurs, quand on analyse la distribution des salaires à l'intérieur de chaque catégorie d'enseignants (cf. Tableau XI), on constate qu'en 1947-48, 93% des soeurs, 86% des frères, 83% des femmes et seulement 3% des hommes ont un salaire inférieur à 1 025\$. En 1962-63, 73% des soeurs recevront un salaire annuel variant entre 1 025\$ et 3 024\$ alors que 85% des frères reçoivent plus que cela. Plus de la moitié (55%) des femmes seront dans ce cas et les hommes le seront presque toujours (98,6% des cas).

Les religieuses ont joui d'une forme de discrimination positive avant l'heure. En effet, elles forment le groupe d'enseignants proportionnellement le plus expérimenté (cf. Tableau IX). De plus, elles adoptent (peuvent adopter) quant à leurs études, un comportement plus près de celui des hommes laïcs et religieux que les femmes ne le font (ni le peuvent) (cf. Tableau VIII). En outre, elles ont accès, jusqu'en 1963, à des postes de direction d'école plus fréquemment que tout autre groupe (cf. Tableau IV). Enfin, elles forment constamment une proportion importante des enseignants du secondaire (cf. Tableau III). Cependant, la discrimination positive, liée à leur statut de religieuses, ne s'étend pas aux salaires qu'on leur octroie.

Au contraire, les salaires des soeurs sont généralement inférieurs aux salaires versés à tout autre groupe d'enseignants. On pourrait voir là l'effet combiné d'une double discrimination: en tant que membres d'une congrégation religieuse, les soeurs subiraient une discrimination que subissent également les frères; en tant que femmes, les religieuses seraient objet de discrimination tout comme les institutrices laïques. La discrimination salariale, liée au statut, relève cependant d'une problématique différente de celle qui est reliée au sexe.

Tableau X - Salaire annuel moyen
(en \$)
selon le sexe et le statut
(1938-1963)

	Religieux		Laïcs		Ensemble
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	\$	\$	\$	\$	\$
1938-39	387	580	400	1 714	506
1950-51	921	1 352	1 077	2 919	1 228
1956-57	1 244	1 911	1 745	3 897	1 854
1962-63	2 681	4 390	3 329	5 819	3 709

Sources: R.S.I.P.: 1938 à 1960: S.M.E.Q.: 1962-63.

Tableau XI - Distribution (%)
du salaire
selon le sexe et le statut
(1947-48, 1962-63)

	Religieux				Laïcs			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	1947-48	1962-63	1947-48	1962-63	1947-48	1962-63	1947-48	1962-63
Aucun salaire	1,1	0,6	0,7	0,2	---	---	---	---
de...\$ à ...\$								
1 à 1 024	93,1	0,1	86,2	---	82,7	0,01	2,6	---
1 025 à 2 024	5,8	27,7	12,9	0,9	16,0	8,6	36,5	0,4
2 025 à 3 024	--	45,4	0,2	13,8	1,3	37,1	43,2	1,0
3 025 à 4 024	--	16,7	---	27,3	---	31,6	17,7	9,7
4 025 à 5 024	--	6,6	---	29,5	---	13,6	0,05	23,9
5 025 et plus	--	2,9	---	28,2	---	9,1	---	65,0
Total	100% (6 060)	100% (7 857)	100% (2 845)	100% (2 378)	100% (10 786)	100% (29 746)	100% (1 793)	100% (8 414)

Sources: R.S.I.P.: 1947-48; S.M.E.Q.: 1962-63.

En effet, la discrimination salariale subie par les femmes a comme impact de les maintenir dans les places réservées à leur sexe sur le marché du travail en les incitant au mariage qui les prive de tout accès direct aux ressources économiques²⁵. La faible rémunération des religieux, des deux sexes, a comme effet d'inciter les autorités civiles à les engager plutôt que d'embaucher des laïcs. La discrimination, fondée sur le sexe, s'inscrit dans la problématique des rapports hommes-femmes dans le système patriarcal. L'écart entre les salaires des religieux et des laïcs renvoie à la concurrence à laquelle ces deux groupes se livrent sur le marché de l'emploi et aux relations entre l'Église et l'État.

En ce sens, la seule discrimination salariale véritable est celle qui est liée au sexe. Ce qui apparaît, de prime abord, comme une forme de discrimination liée au statut serait, en réalité, une méthode de mise en marché de la force de travail des religieux et une façon d'affirmer la «mission» de l'Église en éducation, le tout étant lié à la quasi-hégémonie de l'Église dans ce domaine. Dans ce contexte, on pourrait expliquer que les religieuses sont les moins bien payées parmi les enseignants en raison du fait que, sur le marché du travail, elles entrent en concurrence traditionnellement avec les femmes laïques qui sont, elles-mêmes, assez faiblement rémunérées.

À partir de 1962, les premières démarches sont faites pour faire entrer les religieux, des deux sexes, dans les syndicats d'enseignants²⁶. C'est la Fédération des frères enseignants qui négocie alors avec la Corporation des instituteurs catholiques. Il faut cependant attendre 1966 pour que la Fédération des commissions scolaires signe une entente avec l'Association des religieuses enseignantes du Québec, entente établissant officiellement la parité des salaires des soeurs et des laïcs.

Lorsqu'en 1965, une échelle salariale uniforme fut établie à travers tout le Québec, les bases économiques de la laïcisation furent posées. À partir du milieu de la décennie soixante, il n'y a plus d'avantages financiers pour les autorités civiles à engager des religieux plutôt que des laïcs. On a vu l'impact de cette modification de la situation. Entre 1965 et 1968, le nombre d'hommes, enseignants et directeurs d'école, va presque doubler. Il en va de même du nombre d'hommes enseignant au secondaire (ce nombre est de 8 494 en 1965-66 et de 16 264 en 1968-69). Aucun autre groupe d'enseignants ne connaît une croissance aussi rapide durant ces trois années. Même les femmes, dont le nombre en tant qu'enseignantes et membres de la direction d'école s'accroît beaucoup, entre 1965 et 1968, ne profitent pas autant de cette laïcisation que les hommes puisque, dans l'ensemble, la fraction du personnel qu'elles représentent est légèrement à la baisse ou stable.

Ce sont les soeurs qui, parmi les enseignants religieux, seront les plus négativement affectées par la laïcisation. C'étaient elles qui offraient leurs services au coût le plus bas. L'uniformisation des salaires les atteindra donc plus que tout autre groupe d'enseignants. Certes, l'augmentation du salaire des religieuses, provoquée par l'uniformisation des salaires de tous les enseignants, générera plus de revenus pour les communautés. Cependant, à notre avis, il se

passé, au niveau du marché du travail en milieu scolaire, dans le Québec des années soixante, un phénomène semblable à celui que Marie Lavigne et Jennifer Stoddart ont analysé pour la classe ouvrière montréalaise entre 1900 et 1940²⁷. Lavigne et Stoddart démontrent que les syndicats canadiens, lorsqu'ils réclamaient la protection de la main-d'oeuvre féminine et, plus rarement, l'égalité salariale entre les travailleurs, quel que soit leur sexe, visaient essentiellement à éliminer les avantages, pour le patronat, à engager des femmes plutôt que des hommes. Elles montrent également que la campagne menée par les syndicats, durant la crise des années trente, pour endiguer le travail des femmes mariées, visait le même objectif.

La situation se complique quand, sur le marché du travail, les hommes entrent en concurrence avec un groupe de femmes non mariées ayant droit à une certaine forme de rémunération de leur travail, bref, quand les hommes ont comme concurrents des soeurs. Il serait alors complètement irréaliste de revendiquer la protection de cette main-d'oeuvre. Le discours contre le travail des femmes mariées ne les atteint pas non plus: au contraire il ne pourrait que leur être bénéfique. Il ne reste finalement que l'égalité salariale comme instrument de normalisation des places occupées par les soeurs.

Cette égalité salariale, elle sera revendiquée au nom de la compétence. Car c'est la compétence qui, dans le discours, sera au centre de la lutte en vue de l'octroi de meilleurs salaires aux enseignants et de salaires identiques (selon la compétence) pour tous les enseignants, quels que soient leur sexe et leur statut. Cette égalité salariale fera perdre aux soeurs leur capacité, en tant que femmes et en tant que religieuses, de travailler à des salaires très bas et de mener ainsi une vive concurrence (souvent jugée déloyale) aux (hommes) laïcs.

Conclusion

Sur le marché du travail, le sexe des individus est très généralement l'une des variables les plus importantes dans la détermination des places qui leur sont réservées. On a vu cependant que les religieuses échappent pendant longtemps à la discrimination systémique dont les femmes sont victimes sur le marché du travail en milieu scolaire. En fait, leur statut de religieuses leur permet de jouir d'une forme de discrimination positive avant l'heure.

Jusqu'à la décennie soixante, elles ont par conséquent accès aux postes de direction et à l'enseignement au niveau secondaire dans des proportions très supérieures à celles des femmes. Elles détiennent souvent l'expérience et la formation jugées nécessaires à l'obtention de ces postes. Cependant, ce qui fonde, en grande partie, la collaboration des autorités civiles à l'octroi de places privilégiées aux religieuses, c'est le fait qu'elles acceptent d'être rémunérées très modestement pour leurs services. La Révolution tranquille met un terme à cette situation «anormale».

Lors de la Révolution tranquille, le réseau scolaire public québécois se laïcise. Dans ce processus de laïcisation, ce qui est souvent mis en relief, c'est la lutte entre religieux et laïcs, lutte dont l'enjeu est le contrôle du système scolaire. Sans nier l'importance de cette interprétation, nous avons souligné le fait que la Révolution tranquille est aussi le moment où s'effectue la normalisation des places occupées par les religieuses.

Ce retour à la normale, aux normes du marché du travail dans une société patriarcale, implique que dorénavant les soeurs seront mises à leurs places de sexe sur le marché du travail. Dans ce contexte, les religieuses, tout comme les femmes laïques, subiront la discrimination systémique frappant leur groupe de sexe sur le marché de l'emploi. L'instrument le plus efficace pour assurer ce retour à la normale fut l'uniformisation des salaires. Un autre élément, la mixité des clientèles scolaires, a sans doute joué également en ce sens.

Gelman a montré qu'à Toronto, la mixité des *High Schools* a provoqué une féminisation du corps enseignant au secondaire. Cette féminisation a sans doute été possible étant donné que, au moment où ces écoles deviennent mixtes, les salaires des enseignants sont très bas²⁸. Malgré cela, les postes de direction seront occupés par des hommes dans les écoles mixtes. Au Québec, durant la décennie soixante, les salaires des enseignants augmentent et sont uniformisés. Si bien qu'on assiste, non pas à une féminisation du corps enseignant, comme ce fut le cas à Toronto au début du siècle, mais bien à une masculinisation de l'effectif enseignant. Par ailleurs, cette masculinisation est occultée puisque les changements sont réclamés et justifiés au nom de l'idéologie réformiste libérale²⁹.

Ainsi, au milieu de la décennie soixante, avec l'uniformisation des salaires et la mixité des clientèles scolaires, les hommes, et surtout les hommes laïcs, deviennent sociologiquement majoritaires dans les écoles publiques quoiqu'ils soient toujours numériquement minoritaires. La laïcisation du système scolaire est donc, à cet égard, une laïcisation masculine puisqu'elle bénéficie surtout aux hommes, beaucoup moins aux femmes, et qu'elle s'effectue avant tout au détriment des religieuses.

Dorénavant, être religieuse, ce n'est plus jouir d'un statut privilégié ni être entourée d'un certain prestige. À l'époque, beaucoup de soeurs quittent leur congrégation. Ce mouvement n'est sans doute pas étranger à l'évolution du statut de religieuse et des privilèges liés à ce statut. Il provoque l'effritement de la base de l'effectif religieux. Dorénavant, l'Église des clercs ne dispose plus de ces bataillons de femmes qui lui ont permis d'étendre son contrôle social à partir du 19e siècle. Cela ne peut que modifier en profondeur le rapport de forces entre l'Église et l'État. Ainsi, la fin du «temps des soeurs», c'est aussi la fin d'une certaine Église québécoise et le début de changements profonds dans l'ensemble de la société.

NOTES

1. Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin*, Paris, Ed. du Cerf, 1984, 648.
2. Les congrégations actives sont nommées ainsi pour les distinguer des congrégations contemplatives. Ces dernières se consacrent à la prière dans des monastères où les contacts avec l'extérieur sont quasi-inexistants. Les membres des congrégations actives travailleront dans des domaines de services au public (éducation, services sociaux et hospitaliers). Les congrégations actives érigeront d'ailleurs, souvent à leurs frais, des établissements dispensant des services publics. C'est ce type de congrégations qui, au 19^e siècle, connaîtra un essor remarquable dans les pays catholiques.
3. Voir au sujet de ce concordat: Léon Dion, «Le Bill 60 et la société québécoise» in M. Lajeunesse, *L'éducation au Québec «19^e - 20^e siècles*», Trois-Rivières, Boréal Express, 1971, 141-143; Arthur Tremblay, *Le ministère de l'éducation et le Conseil supérieur. Antécédents et création, 1867-1964*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, 323-334, 377-379.
4. Pour le Québec, voir Bernard Denault et Benoît Lévesque, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal et Sherbrooke, Presses de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, 1975, 48-51. Pour la France, Yvonne Knibielser, *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française. 1880-1980*, [S.L.], Hachette, 1984, 41-43, 347-348. Voir aussi Françoise Mayeur, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, [S.L.], Hachette, 1979, 34.
5. Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, «Les communautés religieuses de femmes» in *Questions de culture. 9. Identités féminines: mémoire et création*, Québec, I.Q.R.C., 1979, 148.
6. Francine Descarries-Bélanger, *L'école rose et les cols roses*, Laval, Ed. Saint-Martin.
7. Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze, 1982, 434.
8. *Ibid.*, 435.
9. Danielle Juteau et Nicole Laurin-Frenette, «L'évolution des formes de l'appropriation des femmes: des religieuses aux «mères porteuses»» in *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, mai 1988, 198.
10. M'hammed Mellouki, *Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964)*, Québec, I.Q.R.C., 1989, 26, 295.
11. *Ibid.*, 26, 44, 46, 294.
12. *Ibid.*, 34.
13. Danielle Juteau, «Réflexions sur la nouvelle dynamique ethnique au Québec», Communication préparée à l'occasion du *International Symposium on Cultural Pluralism*, texte non publié, Montréal, octobre 1985, 18-20.
14. À ce propos voir: Conseil supérieur de l'éducation, *La situation des femmes dans le système d'enseignement: une double perspective*, Québec, Gouvernement du Québec, juin 1984, 36-37. Voir aussi Claudine Baudoux (sous la direction de), *Femmes. Gestion. Education*, Montréal, ACFAS, Collection Les Cahiers scientifiques de l'ACFAS, 1988, 14, 15, 57, 58, 85, 86.
15. Susan Gelman, «The «Feminisation» of the High Schools? Women Secondary School Teachers in Toronto: 1871-1930» in *Revue d'histoire de l'éducation*, vol. 2, no 1, printemps 1990, 119-148.

16. Marïse Thivierge, *Les institutrices laïques à l'école primaire catholique au Québec, de 1900 à 1964*, Thèse de Ph. D. (histoire), Université Laval, 1981, 39. M'hammed Mellouki, *op. cit.*, 26.
17. *Ibid.*, 269.
18. Nous emploierons à l'avenir le terme "secondaire" pour désigner ce niveau ainsi que les cours complémentaire et supérieur.
19. *Ibid.*, 266.
20. Il est à remarquer que les écoles élémentaires sont beaucoup plus nombreuses en 1968-69 qu'en 1965-66. Cela s'explique sans doute par le fait qu'en 1965-66, il existait de nombreuses écoles où, en milieu rural, étaient dispensés les cours élémentaire et secondaire dans le même édifice. Si bien que ces écoles sont classées parmi les écoles secondaires cette année-là. La construction des polyvalentes régionales et le regroupement des élèves, par région, dans des écoles secondaires de taille plus importante qu'auparavant ont sans doute provoqué une diminution du nombre d'écoles secondaires et une augmentation de celui des écoles élémentaires en 1968-69.
21. Susan Gelman, *op.cit.*, 125, 143.
22. Voir à ce propos, Pierre Dandurand, *Étude sur le perfectionnement des professeurs laïcs, membres de l'Alliance des professeurs de Montréal*, Montréal, texte non publié, juillet 1967.
23. Marïse Thivierge, *op. cit.*, 244.
24. *Rapport de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Province de Québec, 1956, vol. III, Tome I, 206.
25. À ce sujet, on pourra consulter entre autres: Colette Guillaumin, «Pratique du pouvoir et idée de nature 1) l'appropriation des femmes» in *Questions féministes*, Paris, Ed. du Tierce, février et mars 1978, no 2, 24. Renée B.-Dandurand, «Famille du capitalisme et production des êtres humains» in *Sociologie et société*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982, vol. XIII, no 2, 101. Hélène David, *Femmes et emploi, le défi de l'inégalité*, Montréal, Presses universitaires de l'Université du Québec, 1986, 11-49.
26. Marïse Thivierge, *op. cit.*, 327.
27. Marie Lavigne et Yolande Pinard, *Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1977, 125-143.
28. Susan Gelman, *op. cit.*, 125-129.
29. M'hammed Mellouki, *op. cit.*, 296-300.